

Affaire Bastien Vivès : l'auteur de BD visé par une enquête pour diffusion d'images pédopornographiques dans certains de ses ouvrages

Bastien Vivès et ses deux maisons d'édition font l'objet d'une enquête pour diffusion d'images pédopornographiques.

Article rédigé par [franceinfo Culture](#)

Publié le 06/01/2023 14:02 Mis à jour le 06/01/2023 17:52



Bastien Vivès, dessinateur de BD, le 30 août 2021 à Paris. (JOEL SAGET / AFP)

Une enquête préliminaire pour diffusion d'images pédopornographiques a été ouverte mercredi à l'encontre de l'auteur de bandes dessinées Bastien Vivès, a annoncé, vendredi 6 janvier, le parquet de Nanterre à franceinfo, confirmant une information de l'AFP. Elle vise l'auteur de 38 ans, figure du 9e art, ainsi que les maisons d'édition Glénat et Les Requins Marteaux, qui ont publié trois de ses ouvrages en 2011 et 2018. Contactées, les éditions Glénat n'étaient pas joignables dans l'immédiat. Cette enquête a été confiée à la Brigade de protection des mineurs de la DRPJ de Paris.

L'enquête a été ouverte après le dépôt d'une plainte fin décembre de l'association Fondation pour l'enfance auprès du parquet de Nanterre. Cette plainte, dont des éléments avaient été révélés par franceinfo, vise trois BD qui "*livrent des représentations de mineurs, dans des situations sexuellement explicites, présentant indubitablement un caractère pornographique*". Ces trois BD s'intitulent *Petit Paul* (Glénat, 2018), *La décharge mentale* (Les Requins Marteaux, 2018) et *Les Melons de la colère* (Les Requins Marteaux, 2011).

Une autre plainte dès décembre

Dans cette dernière, "*Bastien Vivès met en scène Magalie, jeune fille mineure qui subit des agressions sexuelles et viols à répétition*", décrit La Fondation pour l'enfance à franceinfo. "*Des relations incestueuses sont également mises en scène entre Magalie et son frère, Petit Paul*", dont "*l'absence de consentement*" est "*présentée comme évidente*", poursuit l'association.

Une autre association, Innocence en danger, a également déposé plainte auprès du parquet de Paris fin décembre contre Bastien Vivès et les mêmes maisons d'édition, estimant que ces trois bandes dessinées relevaient de la diffusion d'images pédopornographiques mais aussi

d'incitation à la commission d'agressions sexuelles sur mineurs et de diffusion à un mineur de messages violents. Si l'enquête à Nanterre a été ouverte pour diffusion d'images pédopornographiques, les enquêteurs ne sont pas tenus de se limiter à cette seule infraction au cours de leurs investigations.

"Le parquet de Nanterre a fait diligence pour ouvrir une enquête préliminaire à la suite du dépôt de la plainte de la Fondation pour l'enfance, se satisfait Céline Astolfe, avocate de l'association, auprès de France info. Il est en effet important que la justice se penche sur la nature de ces publications qui ont très légitimement choqué, entre autres, tous les acteurs de la protection de l'enfance."